

Paris - Le Bourget

Contacts

Aéroport du Bourget
93 350 Le Bourget
Tél : 01 48 62 12 12
Fax : 01 48 62 53 13
<http://www.adp.fr>

L'Autorité a des compétences élargies sur les dix plus grands aéroports français qui entrent dans la catégorie définie par l'article 1609 quater vices A du code général des impôts. Le Bourget, eu égard à un trafic oscillant entre 60 000 et 70 000 mouvements totaux annuels n'en fait pas partie. En revanche, il est régi par deux arrêtés d'exploitation qui permettent à l'ACNUSA, sur proposition de la CNPN, de prononcer des amendes en cas de non-respect. A ce titre, Le Bourget figure dans la rubrique "sanctions".

Mesures actuelles de lutte contre les nuisances sonores

Texte de référence :

- Arrêté du 17 décembre 1997 portant restriction d'usage de l'aérodrome de Paris-Le Bourget (Seine-Saint-Denis).
- Arrêté du 31 août 1999 modifiant l'arrêté du 17 décembre 1997 portant restriction d'usage de l'aérodrome de Paris - Le Bourget.

Signalétique

Dispositif actuel des pistes :

| Longueur | Largeur | Orientation |
|----------|---------|------------------|
| 3 000 m | 45 m | Nord/Ouest 07/25 |
| 2 665 m | 60 m | Nord/Sud 03/21 |
| 1 840 m | 45 m | Est/Ouest 09/27 |